



**S'ALLIER POUR LA PROSPÉRITÉ**

## **Commentaires du Conseil du patronat du Québec**

**Consultations du Comité permanent des finances  
de la Chambre des communes en vue du budget  
fédéral de 2015**

**Août 2014**

Conseil du patronat du Québec  
Août 2014

Dépôt légal  
Bibliothèque et Archives nationales du Québec  
Bibliothèque nationale du Canada  
3<sup>e</sup> trimestre 2014

# Commentaires du Conseil du patronat du Québec

## Consultations du Comité permanent des finances de la Chambre des communes en vue du budget fédéral de 2015

Août 2014

### **Des finances publiques saines pour une fiscalité concurrentielle**

Le Conseil du patronat du Québec invite le gouvernement fédéral à poursuivre ses efforts pour éliminer le déficit budgétaire comme il s'est engagé à le faire pour 2015-2016, notamment grâce à un meilleur contrôle des dépenses publiques, tout en préservant les transferts aux provinces. Le Conseil du patronat accueille avec satisfaction l'intention du gouvernement de déposer un projet de loi sur l'équilibre budgétaire. L'organisme invite par ailleurs le gouvernement fédéral à faire un usage équilibré et stratégique des futurs surplus budgétaires en procédant, d'une part, à une réduction du fardeau fiscal des entreprises et des particuliers. D'autre part, le Conseil du patronat suggère au gouvernement d'investir une partie des surplus dans des programmes gouvernementaux ayant un effet de levier structurant sur la productivité, l'innovation, la commercialisation et la réduction de l'empreinte environnementale des entreprises. Pour ce qui est des transferts, soulignons le cas particulier des transferts en santé. Le Conseil du patronat estime que les lier à la croissance du PIB ne reflète pas les besoins d'une population vieillissante, comme c'est le cas au Canada et en particulier au Québec. Par ailleurs, une réflexion approfondie sur la *Loi canadienne sur la santé* devrait être amorcée par le gouvernement fédéral en collaboration avec les provinces. Le gouvernement ne peut pas imposer un cadre réglementaire et des exigences d'accessibilité et d'universalité aux provinces sans leur donner les moyens et la flexibilité nécessaires pour mettre en place les actions requises.

Du côté des revenus, il nous apparaît essentiel de résoudre le problème lié aux ventes en ligne qui, non seulement, prive les gouvernements fédéral et provinciaux de recettes fiscales, mais nuit également à la compétitivité des entreprises canadiennes.

### **Le fardeau fiscal et les taxes sur la masse salariale**

Après avoir atteint son important objectif de réduire, en 2012, l'impôt des sociétés à 15 %, le gouvernement fédéral doit se pencher sur le financement de différents programmes payés par les cotisations sur la masse salariale. Des charges élevées en matière de taxes sur la masse salariale imposées aux employeurs peuvent freiner en effet les investissements et la création d'emplois.

Le Conseil émet de sérieuses réserves particulièrement au regard des différentes propositions de bonification du Régime de pensions du Canada (RPC/RRQ), que les ministres des Finances ont heureusement choisi, faute de consensus, de ne pas examiner davantage pour le moment. À ce sujet, rappelons tout d'abord que, sur le plan international, le Canada se classe relativement bien en ce qui a trait à l'épargne-retraite. Cela n'exclut pas, de ce fait, qu'il y aura des défis à relever au cours des prochaines années, notamment celui d'augmenter le niveau d'épargne. Le besoin d'épargne n'est toutefois pas généralisé, comme l'ont suggéré plusieurs études et analyses.

La proposition de bonification du RRQ/RPC ne répond donc pas nécessairement au besoin; il risque, au contraire, d'avoir des effets pervers. Parmi eux, notons en particulier l'impact sur l'activité économique qu'entraîneraient des prélèvements additionnels sur la masse salariale, et l'impact sur les investissements, les emplois et les salaires, ce qui irait nettement à l'encontre de l'objectif de maximiser la création d'emplois. De plus, une telle bonification n'encourage pas le prolongement de la vie active, objectif sur lequel l'accent devrait être mis dans le contexte du vieillissement démographique. Finalement, cela pourrait tout simplement se traduire par un déplacement de l'épargne privée vers l'épargne publique, ce qui ne nous semble pas souhaitable.

### **Le régime d'assurance-emploi**

Le Conseil du patronat du Québec a bien accueilli, en général, les modifications apportées au Régime d'assurance-emploi, modifications qui visent les objectifs louables de favoriser une meilleure adéquation entre les besoins du marché du travail et les travailleurs en recherche d'emploi, et un meilleur fonctionnement du marché du travail. Le Conseil est préoccupé toutefois par l'impact potentiel de ces modifications sur les employeurs de certains secteurs d'activité de nature saisonnière qui risquent de perdre l'accès à une main-d'œuvre motivée et productive.

À cet égard, le Conseil du patronat réitère sa proposition au gouvernement fédéral d'effectuer une veille stratégique portant sur les impacts découlant de sa réforme de l'assurance-emploi, et d'être prêt à y faire des ajustements si cela s'avérait nécessaire.

L'introduction d'un crédit de cotisations à l'assurance-emploi pour les dépenses de formation, notamment les dépenses de formation structurée liées à l'implantation de nouveaux investissements, est aussi une façon par laquelle le régime d'assurance-emploi peut contribuer à maintenir et à créer des emplois. Permettre l'utilisation de fonds, entre autres, pour la reconnaissance des compétences et la formation en milieu de travail représente aussi une façon d'améliorer la rentabilité des sommes investies.

Finalement, nous demandons à nouveau au gouvernement de rétablir graduellement sa contribution afin de garder celle des employeurs sous contrôle (40 % employeur, 40 % travailleur, 20 % gouvernement). Une telle contribution est d'autant plus justifiée si on se reporte aux surplus passés, versés dans les fonds consolidés, qui ont été utilisés par les gouvernements.

## **La formation et la disponibilité de la main-d'œuvre**

L'annonce de la Subvention canadienne pour l'emploi, dans le budget fédéral de 2013-2014, avait suscité de vives réactions dans tout le pays, particulièrement au Québec. À cet égard, le Conseil du patronat se réjouit que le gouvernement fédéral et le gouvernement du Québec soient parvenus à un accord pour que la province puisse se retirer du programme, avec compensation, et bénéficier des conditions prévues en vertu de l'Entente Canada-Québec sur le marché du travail. Cela permettra au Québec de demeurer le maître d'œuvre de ses programmes en matière de formation de la main-d'œuvre.

Le Conseil du patronat espère que le gouvernement fédéral et le gouvernement du Québec poursuivront sur cette lancée dans le cadre des négociations qui ont cours actuellement visant le renouvellement de l'Entente Canada-Québec sur le développement du marché du travail, afin de parvenir à un accord satisfaisant, tant pour les deux paliers gouvernementaux que pour les partenaires concernés, notamment les employeurs.

Par ailleurs, il existe actuellement un crédit d'impôt fédéral pour les dépenses de formation structurée visant les apprentis dans le cadre du programme « Sceau rouge ». Les employeurs que le Conseil représente souhaiteraient que cette mesure soit étendue aux autres apprentissages gérés par la Commission des partenaires du marché du travail au Québec.

Finalement, les changements récents apportés au programme des travailleurs étrangers temporaires qui rendent le processus d'embauche de ces travailleurs beaucoup plus complexe et coûteux risquent, malgré leurs objectifs louables, d'avoir des répercussions négatives sur plusieurs employeurs aux prises avec de véritables problèmes de recrutement.

## **La réglementation**

Les entreprises apprécieraient la poursuite de la mise en œuvre des mesures d'allégement et de simplification réglementaire et administrative. Nous ne pouvons qu'applaudir à la volonté du gouvernement d'avoir instauré la règle du un-pour-un en matière de réglementation.

À ce chapitre, la nouvelle réglementation que le gouvernement envisage de mettre en place dans le domaine du transport devrait obéir au même principe du un-pour-un afin de ne pas alourdir indûment le fardeau administratif et réglementaire des entreprises concernées.

Dans le domaine des télécommunications et des services financiers, même si nous souscrivons à l'objectif du gouvernement de protéger les consommateurs, nous estimons que les principes suivants devraient être pris en compte : le principe du un-pour-un sur le plan de la réglementation, le souci de préserver la compétitivité des entreprises et favoriser la libre concurrence sans pour autant accorder des avantages ou des privilèges à des entreprises étrangères qui souhaitent entrer sur le marché canadien.

Finalement, comme le gouvernement du Canada a tenu des consultations qui s'inscrivent dans le cadre de son engagement à appuyer le projet de l'OCDE afin d'assurer l'équité fiscale et protéger l'assiette fiscale canadienne, nous estimons qu'il devrait prioriser le maintien d'un régime fiscal international compétitif, et aussi assurer la compétitivité des sociétés canadiennes par rapport à leurs concurrents étrangers dans le cadre des projets à être réalisés en sol canadien. Il faut faire attention au coût que peut représenter pour les contribuables l'instauration de nouvelles mesures fiscales surtout comparativement aux revenus additionnels éventuels.

### **L'ouverture et la diversification des marchés**

La maximisation de la création d'emplois passe par l'innovation, l'ouverture et la diversification des marchés. À cet égard, les employeurs du Québec que nous représentons se réjouissent de la signature de l'entente de principe en vue de la conclusion d'un accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne. Cet accord devrait entrer en vigueur d'ici deux ans environ. Afin d'en maximiser les retombées, nous suggérons de profiter de ces deux années pour mieux préparer nos entreprises, notamment par la formation et l'information, pour tirer profit des nouvelles occasions d'affaires qui se présenteront à elles. Le Conseil du patronat du Québec offre d'ailleurs sa collaboration à cet effet.

Nous sommes aussi optimistes quant à la participation du Canada aux discussions entourant d'autres accords éventuels, comme l'Accord de libre-échange Canada-Corée, conclu plus tôt cette année et le Partenariat transpacifique.

### **La productivité et l'innovation**

Pour créer des emplois, les entreprises au Canada devront relever de nombreux défis au cours des prochaines années en ce qui a trait à leur productivité globale, et plus spécifiquement à leur capacité à innover. À ce chapitre, l'Office des technologies industrielles (OTI) pourrait soutenir les programmes stratégiques de recherche et développement, et d'innovation d'entreprises manufacturières canadiennes.

### **Les investissements dans les infrastructures**

L'investissement dans les infrastructures de transport demeure une préoccupation majeure pour les employeurs du Québec. Pour ce qui est du remplacement de l'infrastructure majeure qu'est le pont Champlain reliant Montréal à la Rive-Sud, nous encourageons le gouvernement fédéral, le gouvernement du Québec et les parties prenantes dans la grande région de Montréal à entamer un dialogue constructif pour arriver à des solutions qui feraient l'objet d'un large consensus, notamment en matière de financement. Le Conseil du patronat est tout à fait d'accord avec le principe de péage. Il est clair toutefois qu'il est important d'avoir une approche harmonisée tenant compte des autres liens entre Montréal et sa couronne, et du fait qu'il s'agit du remplacement d'une infrastructure existante et non

d'une nouvelle. Le besoin d'attractivité de Montréal pour y attirer l'activité économique et non la faire fuir devra aussi être pris en considération.

Le gouvernement fédéral devrait investir également davantage dans les ports du Québec et dans les pôles logistiques, de même que dans des projets porteurs en matière de transport collectif. Il serait important que la part du Québec des investissements en infrastructures du fonds PPP Canada corresponde à sa part de la population.

Parmi les autres problématiques structurelles qu'il faudrait examiner figure la situation des aéroports. La situation actuelle, particulièrement à cause des différentes charges imposées, défavorise clairement les aéroports canadiens, et la forte concurrence américaine commence à peser de plus en plus lourd sur l'économie canadienne. Un rapport sénatorial déposé en 2012 propose différentes pistes de solution prometteuses qu'il faudrait considérer sérieusement dans l'intérêt de la compétitivité de notre économie.

### **L'exploitation responsable de nos ressources naturelles et notre énergie**

Nous nous devons d'assurer le développement optimal de nos ressources naturelles et énergétiques, y compris leur transport, dans le respect de l'environnement et de la sécurité des personnes. Ce faisant, il faudra s'assurer que des mesures soient en place pour favoriser une adéquation entre les avantages et les inconvénients pour l'ensemble des parties dans un cadre favorisant le développement économique.

### **La lutte contre la contrebande des produits du tabac**

Finalement, le Conseil du patronat du Québec réitère l'importance, pour le gouvernement fédéral, d'intensifier ses efforts afin de contrer plus efficacement la contrebande des produits du tabac au Canada. Par ailleurs, de plus en plus de pressions semblent s'exercer afin de limiter l'innovation dans cette industrie, dont une partie est destinée à réduire les risques associés à la fumée de cigarette. Il serait non pertinent de céder en ce sens à certains groupes de pression, au détriment des consommateurs qui pourraient en bénéficier.